



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20077
1er août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 1er AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos multiples lettres, dont la dernière est parue sous la cote S/20029, à propos de la poursuite par le régime iranien du bombardement de zones strictement résidentielles à l'intérieur de l'Iraq, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, le 22 juillet 1988, les forces armées de l'agresseur iranien ont bombardé l'ensemble résidentiel Beymalik, sur lequel trois obus se sont abattus, faisant trois morts et quatre blessés parmi la population civile et endommageant une habitation.

Les forces de l'agresseur iranien ont en outre attaqué des secteurs militaires iraquiens en utilisant un agent chimique (phosgène), et ce, le 26 juillet 1988.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
